

Département de l'Aude  
Commune de Saint-Hilaire

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2022**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 3  
Nombre d'absents excusés : 6  
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux du mois de février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

**ETAIENT PRESENTS** : AVILA Nathalie, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, FERNANDEZ Martine, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, RENAUD Katia, ROLLIN Serge

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : BURLAN Christelle, DEL-VALS Jérôme, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, OCANA Joffrey, OUBALKASSAM Mohamed

**ETAIENT ABSENTS** : JEAN Jacinthe

**DATE DE LA CONVOCATION** : 11 et 15 février 2022

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Nathalie AVILA

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité

**1. DECISIONS DU MAIRE - ARTICLE L.2122.22 DU CGCT**

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris la décision suivante :

- **le 28.01.2022** : Fixation des prix des produits à compter du 01/02/2022, déposés à la boutique de l'Abbaye par le domaine de Cardona, comme suit :

Produits	Prix fournisseur T.T.C	TVA	Prix vente unique T.T.C
Moutarde médiévale	4.90 €	5.5 %	7.00 €
Hypocras rosé	9.80 €	20 %	14.00 €
Hypocras blanc	9.80 €	20 %	14.00 €

- **le 31.01.2022** : Fourniture de dépliant-guides de visite proposés à l'accueil de l'Abbaye confiée à la société MESSAGES pour un montant sur devis de 1 198.00 € HT.

- **le 01.02.2022** : Achat d'une palette de Blanquette de Limoux auprès de la société SIEUR D'ARQUES pour revente en vente direct à la boutique de l'Abbaye pour un montant sur devis de 1 389.60 € TTC.

- le 08.02.2022 : Etude de diagnostic relatif à la restauration de la toiture du grand comble de la nef et du bras nord du transept de l'église paroissiale de l'Abbaye confiée à l'agence Bossoutrot et Rebière pour un montant sur devis de 15 336.97 € HT.

- le 08.02.2022 : Réparation sommaire et réparation des fuites du toit de l'église paroissiale de l'Abbaye confié à Pierre HUGON, cordiste, pour un montant sur devis de 2 600 € TTC.

- le 14.02.2022 : Fourniture de dépliants promotionnels, qui seront déposés dans les différents offices de tourisme et lieux touristiques de l'Aude, confiée à la société MESSAGES pour un montant sur devis de 720 € HT.

- le 14.02.2022 : Mission de vérifications techniques en sécurité incendie dans le cadre des travaux de remise en température de la cuisine de la salle de plein-air confiée à la société APAVE SUDEUROPE pour un montant sur devis de 890 € HT.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions**

#### N°2022 /02.22/02 – CONVENTION LOCATION TELEPHONIE AVEC LA SOCIETE NEXIS

Monsieur le Maire indique à ses collègues que suite à des dysfonctionnements récurrents et des coûts de téléphonie très élevé, il a été demandé à la société NEXIS une proposition commerciale.

Cette solution permettrait une économie pour la Commune.

**Le conseil municipal prend acte**

#### N°2022 /02.22/03 – CONVENTION DE SERVICE ET ENTRETIEN SNERHA

Monsieur le Maire indique à ses collègues que la Convention SNERHA pour l'entretien de la fontaine du cloître de l'Abbaye sera rééditée chaque année afin de correspondre au plus près aux besoins de la collectivité.

**Le conseil municipal prend acte**

#### N°2022 /02.22/04 – CONVENTION LOCATION ET MAINTENANCE TNI ET COPIEURS ECOLE

Monsieur le Maire indique à ses collègues que suite à une demande de la directrice, il a étudié les possibilités de changer le copieur défectueux et d'équiper les classes de tableau numérique. Les sociétés RICOH et DIGIT INNOV ont présenté des offres. L'offre de DIGIT INNOV est la plus économique pour du matériel de même qualité.

**Le conseil municipal prend acte**

#### N°2022 /02.22/05 – CONVENTION COMMUNE DE SAINT-HILAIRE/OFFICE DU TOURISME DE CARCASSONNE – TOURISME D'AFFAIRES

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'au titre de ses activités, l'Office de Tourisme de Carcassonne s'occupe depuis quelques années du tourisme d'affaires, secteur touristique qui est en expansion. Dans le cadre de séjours ou rencontres, l'Office de Tourisme est disposé à

inclure dans la gamme d'offres proposée, la visite de notre abbaye, moyennant une commission de 7% sur le montant HTVA de toutes prestations vendues.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à cette proposition, et précise qu'en cas d'accord une convention devra être conclue avec l'Office de Tourisme de Carcassonne

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition**

**N°2022 /02.22/06 – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ABORDS DE L'ABBAYE**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'après en avoir discuté avec les commerçants, la Commune va prendre à sa charge les travaux supplémentaires d'aménagement des commerces afin que les commerçants puissent démarrer leurs activités immédiatement. Ce surcoût sera compensé par les loyers des commerçants.

Le coût supplémentaire est de 235 837.90 € HT. Découpé comme suit :

Coopérative viticole	Maraicher	Esthéticienne	Boulangerie	Boucherie-Traiteur
53 242.10 €	34 878.90 €	36 573.20 €	52 543.30 €	76 600.40 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la prise en charge des travaux supplémentaires**

**N°2022 /02.22/07 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'AUDE –ETUDE ET DIAGNOSTIC – RESTAURATION DU TOIT DE L'EGLISE PAROISSIALE DE L'ABBAYE**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que suite aux intempéries, il a été constaté de nombreuses fuites dans la toiture de l'église paroissiale de l'Abbaye. Ces fuites ont entraîné une dégradation de la charpente du toit de l'église. En effet, la poutre maitresse est imbibée d'eau. La structure de l'église est donc menacée. Face à l'urgence de la situation, un architecte conseil de la conservation régional des bâtiments de France est venu sur site et nous a fait parvenir un devis pour l'étude et le diagnostic de la réparation de la toiture. Ce diagnostic est un préalable obligatoire à tous travaux, compte-tenu que l'Abbaye est classée.

Le devis présenté par l'Agence Bossoutrot et Rebière se découpe comme suit, pour un montant global de 15 336.97 € HT :

Agence BOSSOUTROT et REBIERE (mandataire)	10 906.97 € HT
GéoSudOuest Géomètre	1 680.00 € HT
Laurent TAILLANDIER, économiste	2 750.00 € HT
TOTAL	15 336.97 € HT

Il est proposé le plan de financement comme suit :

ETAT- DRAC	50 %	7 668.49 €
Région Occitanie	15 %	2 300.55 €
Département Aude	15 %	2 300.55 €
Autofinancement	20 %	3 067.38 €
TOTAL		15 336.97 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité l'avant-projet ainsi que le plan de financement**

**N°2022 /02.22/08 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION OCCITANIE –ETUDE ET DIAGNOSTIC – RESTAURATION DU TOIT DE L'EGLISE PAROISSIALE DE L'ABBAYE**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que suite aux intempéries, il a été constaté de nombreuses fuites dans la toiture de l'église paroissiale de l'Abbaye. Ces fuites ont entraîné une dégradation de la charpente du toit de l'église. En effet, la poutre maitresse est imbibée d'eau. La structure de l'église est donc menacée. Face à l'urgence de la situation, un architecte conseil de la conservation régional des bâtiments de France est venu sur site et nous a fait parvenir un devis pour l'étude et le diagnostic de la réparation de la toiture. Ce diagnostic est un préalable obligatoire à tous travaux, compte-tenu que l'Abbaye est classée.

Le devis présenté par l'Agence Bossoutrot et Rebière se découpe comme suit, pour un montant global de 15 336.97 € HT :

Agence BOSSOUTROT et REBIERE (mandataire)	10 906.97 € HT
GéoSudOuest Géomètre	1 680.00 € HT
Laurent TAILLANDIER, économiste	2 750.00 € HT
TOTAL	15 336.97 € HT

Il est proposé le plan de financement comme suit :

ETAT- DRAC	50 %	7 668.49 €
Région Occitanie	15 %	2 300.55 €
Département Aude	15 %	2 300.55 €
Autofinancement	20 %	3 067.38 €
TOTAL		15 336.97 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité l'avant-projet ainsi que le plan de financement**

**N°2022 /02.22/09 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC –ETUDE ET DIAGNOSTIC – RESTAURATION DU TOIT DE L'EGLISE PAROISSIALE DE L'ABBAYE**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que suite aux intempéries, il a été constaté de nombreuses fuites dans la toiture de l'église paroissiale de l'Abbaye. Ces fuites ont entraîné une dégradation de la charpente du toit de l'église. En effet, la poutre maitresse est imbibée d'eau. La structure de l'église est donc menacée. Face à l'urgence de la situation, un architecte conseil de la conservation régional des bâtiments de France est venu sur site et nous a fait parvenir un devis pour l'étude et le diagnostic de la réparation de la toiture. Ce diagnostic est un préalable obligatoire à tous travaux, compte-tenu que l'Abbaye est classée.

Le devis présenté par l'Agence Bossoutrot et Rebière se découpe comme suit, pour un montant global de 15 336.97 € HT :

Agence BOSSOUTROT et REBIERE (mandataire)	10 906.97 € HT
GéoSudOuest Géomètre	1 680.00 € HT
Laurent TAILLANDIER, économiste	2 750.00 € HT
TOTAL	15 336.97 € HT

Il est proposé le plan de financement comme suit :

ETAT- DRAC	50 %	7 668.49 €
Région Occitanie	15 %	2 300.55 €

Département Aude	15 %	2 300.55 €
Autofinancement	20 %	3 067.38 €
TOTAL		15 336.97 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité l'avant-projet ainsi que le plan de financement**

**N°2022 /02.22/10 – PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que l'article L.212.8 du code de l'Education et la circulaire du 25.08.1989 prévoient la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil. C'est ainsi que pour l'exercice 2021 (année scolaire 2020/2021) cette participation était de 700 € par enfant inscrit le jour de la rentrée.

Le Maire propose de maintenir, pour l'année scolaire 2021/2022 (exercice 2022), la même participation.

Il invite le Conseil à en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la continuité de la participation pour 2022**

**N°2022 /02.22/11 – DM N°2 AU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le budget annexe Eau et Assainissement :

**Section fonctionnement – recettes**

Compte budgétaire	R/O	Crédits ouverts	Proposition DM1
002	R	0	+1 341.44
			<b>+1 341.44</b>

**Section fonctionnement – dépenses**

Compte budgétaire	R/O	Crédits ouverts	Proposition DM1
002	R	+1 341.44	- 1341.44
012-6218	R	+ 2 000	+ 2682.88
			<b>+1341.44</b>

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la délibération modificative n°2 au budget Eau Assainissement**

**N°2022 /02.22/12 – Règlement coupes affouagères**

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux candidats se sont manifestés pour l'obtention d'un lot de la coupe affouagère campagne 2022.

Il rappelle qu'il est important qu'un règlement soit fourni aux pétitionnaires. Le présent règlement et ses annexes seront mis en ligne sur le site de la Mairie et pourront être fournis sur demande au secrétariat de la Mairie. Ce règlement type s'appliquera à partir de la campagne de 2023, la demande en annexe du règlement sera le seul document pris en compte pour les demandes de coupes affouagères.

Le règlement est annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité le règlement type des coupes affouagères**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à vingt-heure trente minutes.

Vu pour être publié le vingt-quatre février deux mille vingt-deux et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis Carbonnel



Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie